



# RUNNING WINE

A participer sans modération

## REGLEMENT

### Article 1 : ORGANISATION

INSEEC RUNNING WINE est organisée le Dimanche 14 Juin 2020 par l'INSEEC CHAMBERY sous l'égide de la mairie d'Apremont et de la Commission Des Courses Hors Stade de Savoie.

### Article 2 : PRESENTATION DE L'EPREUVE

L'épreuve propose deux courses mixtes (chemins et routes goudronnées) :

- Un parcours de 8km : 1 seule boucle
- Un parcours de 15km : 1 seule boucle
- Le départ du 15km sera donné à 9h45 devant la mairie d'Apremont.
- Le départ du 8km sera donné à 10h15 devant la mairie d'Apremont.

**Les deux arrivées auront lieu également devant la mairie d'Apremont.**

### Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

INSEEC RUNNING WINE est ouvert à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de la catégorie «CADETS» (né(e)s en 2004 ou avant).

Tous les concurrents doivent joindre lors de leur inscription en ligne ou sur place :

- Soit une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Running, Pass'Running ou Athlé entreprise)
- Soit un certificat médical nominatif de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition – de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

An aerial photograph of a lush green vineyard on rolling hills. The rows of grapevines are neatly spaced and extend across the landscape. In the center, a silhouette of a runner in red is superimposed on the vines. The background shows more hills and a small village under a clear sky.

# RUNNING WINE

## A participer sans modération

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les concurrents qui n'auront pas fourni un des éléments mentionnés dans l'article 3 ci-dessus ne pourront prendre part à l'INSEEC RUNNING WINE.

### Article 4 : INSCRIPTIONS

L'inscription aux 2 épreuves se réalise qu'en ligne sur le site : [www.goforirunning.fr](http://www.goforirunning.fr) jusqu'au Vendredi 12 Juin 2020 jusqu'à 20h.

**ATTENTION : PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE**

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, justificatif médical conforme).

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Dans le cas où l'une des épreuves serait annulée (arrêté préfectoral...), l'organisation remboursera la moitié des frais d'inscription aux participants.

Cependant les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### Article 5 : TARIFS INSCRIPTIONS

- 15km :
  - Individuels : 18€
  - Groupes de 6pers : 16€
  
- 8km :
  - Individuels : 18€
  - Groupes de 6pers : 16€

An aerial photograph of a lush green vineyard with rows of grapevines. In the center, a silhouette of a runner is shown in mid-stride, with a red running shoe on its right foot. The background shows rolling hills and a small village under a clear sky.

# RUNNING WINE

## A participer sans modération

### Article 6 : DOSSARDS

L'ensemble des dossards est donné en une fois, dans une seule et même enveloppe, à condition que le dossier ait été validé par l'organisation.

L'enveloppe des dossards est à retirer sur présentation de la pièce d'identité du coureur.

Les horaires de retrait de dossards sont :

- Pour les deux épreuves, le Samedi 13 Juin 2020 de 17h à 19h dans notre magasin partenaire Décathlon (Saint-Alban Leysse).
- Pour les deux épreuves, le Dimanche 14 Juin 2020 de 8h30 à 9h30 sur le village départ.

**ATTENTION : AUCUN DOSSARD NE SERA ENVOYE PAR LA POSTE.**  
**Le dossard durant l'épreuve doit être visible en permanence et en totalité.**

### Article 7 : RAVITAILLEMENTS

- 2 ravitaillements solides/liquides seront installés sur les deux parcours.

### Article 8 : SECURITE

La sécurité sera assurée par l'organisation. La responsabilité médicale sera assurée par les secouristes d'une association agréée sécurité civile.

Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

An aerial photograph of a lush green vineyard on rolling hills. The rows of grapevines are neatly spaced and stretch across the landscape. In the center, a silhouette of a runner in mid-stride is superimposed, with a red wine bottle in their hand. The background shows more hills and a small village under a clear sky.

# RUNNING WINE

## A participer sans modération

### Article 9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Chaque participant se verra remettre à l'issue de sa course une bouteille de vin et le repas de fin de course.

Il est prévu de faire deux classements pour chaque épreuve :

- Classement scratch
- Classement des féminines

**ATTENTION : PAS DE DOUBLE RECOMPENSES**

### Article 10 : ASSURANCE

- Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.
- Individuelle accident : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.
- Domage matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.
- Vol et disparition : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

An aerial photograph of a lush green vineyard with rows of grapevines. In the center, a silhouette of a runner is shown in mid-stride, with a red wine glass integrated into the runner's body. The background shows rolling hills and a small village under a clear sky.

# RUNNING WINE

## A participer sans modération

### Article 11 : PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

### Article 12 : CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Tous les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### Article 13 : REGLEMENT

La participation à l'INSEEC RUNNING WINE implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

Le jury des commissaires est désigné par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel. Plusieurs commissaires seront présents sur le parcours.

Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivants :

- Sortir de l'itinéraire
- Jet de détritus
- Non-respect des bénévoles ou des coureurs
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Absence du dossard
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course ou des secours